

OUVERTURE

De nombreux textes internationaux et régionaux posent le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines et s'efforcent de mettre en place les instruments juridiques de son application. Les États qui les ratifient prétendent prendre les mesures nécessaires pour l'institutionnaliser mais en tenant compte des spécificités culturelles qui ont leur propre définition de l'égalité : il y aurait donc conflit entre égalité coutumière et égalité institutionnelle. Ces conflits des égalités entre règles coutumières et législations régissant des institutions de type « moderne », c'est-à-dire d'inspiration occidentale, renvoient à des situations juridiques caractérisées par le pluralisme des normes et les complexités qui en découlent, le plus souvent dans des sociétés marquées par la colonisation, c'est-à-dire la rupture d'une évolution endogène et les conséquences à long terme qu'elle impose.

Ces conflits font partie des problèmes les plus difficiles et les plus redoutables que les femmes doivent affronter dans certaines régions du monde et plus spécialement en Afrique. Cette situation juridique ambiguë qui expose les femmes à une multiplicité de normes, relevant des coutumes ou du droit positif, crée inévitablement les conditions d'un arbitraire juridique et de multiples dépendances qui s'exercent sur les plus faibles et particulièrement sur les femmes. Les règles coutumières, élaborées sur le long cours de l'histoire, le plus souvent dans des cultures orales, ont subi les coups de boutoir du système colonial de toutes sortes de manières et tout d'abord, par une codification inspirée du droit étranger et de ses procédures. Les coutumes, coupées des situations qui leur donnaient sens et cohérence, étaient présentées comme le lieu et la preuve de l'arriération des sociétés, mais en même temps maintenues dans la perspective de contrôle des populations et de la manipulation de leur diversité culturelle.

Une des constantes de ces coutumes en effet, lorsqu'elles perdent le contexte social et culturel qui leur a donné naissance et les a fait vivre, changer, s'adapter à la dynamique sociale, c'est qu'elles sont susceptibles de manipulations dans tous les sens et le plus souvent au détriment des femmes. L'administration coloniale transforme des coutumes souples et changeantes en lois impératives : ainsi les coutumes kabyles, recueillies et fixées par un général et un juriste français, sont érigées en code de la famille pour la Kabylie afin de les opposer au droit musulman, pourtant plus favorable aux femmes sur plusieurs points. Au même moment, le discours colonial ne cessait de dénoncer le sort fait à « nos sœurs musulmanes » et de s'apitoyer sur l'abaissement des femmes dans la société mise sous tutelle. Les femmes furent ainsi un enjeu entre les colonisées luttant contre la déculturation et les occupants justifiant leur présence par « la mission civilisatrice ».

Avant la colonisation, on peut observer que les sociétés maghrébines patriarcales ont eu recours à l'islam pour légitimer les pratiques coutumières oppressives, en

s'appuyant sur les hadiths les plus conservateurs : miracle de la légitimation de conventions humaines datées par la loi divine éternelle... Mais c'est au nom de la coutume aussi que des groupes sociaux n'hésitent pas à refuser aux femmes des droits que leur accordait cette religion, comme le droit à l'héritage. La décolonisation ne met pas fin à ce jeu sur la coutume, la religion et le droit : l'attachement à « notre identité et à nos valeurs » est mis en avant dès lors qu'il s'agit du statut des femmes dans la famille. (La coutume et la religion sont rarement ou jamais évoquées lorsqu'il s'agit d'économie) L'irruption du fondamentalisme islamique aggrave la situation en parasitant toutes les approches concernant les femmes, particulièrement l'élaboration de la législation en leur faveur et ses conditions d'application.

En Afrique subsaharienne, des Sénégalaises qui veulent lutter contre l'excision, se réfèrent à l'islam et obtiennent l'appui d'imams qui condamnent cette mutilation, tandis que dans un pays voisin, elles se battent pour son maintien au nom de cette même religion. L'interpénétration et la contamination de la religion par la coutume et de la coutume par la religion sont des leviers efficaces pour maintenir des pratiques qui ne correspondent plus aux exigences actuelles des personnes et de la société.

Enfin, de nombreux travaux illustrent ce problème à propos de la propriété : selon la coutume, beaucoup de femmes en Afrique ont l'usufruit de la terre sans pouvoir la posséder, situation qui dans la période précoloniale posait peu de problèmes. Après les déstructurations coloniales et l'introduction de profonds changements dans le mode de production, le maintien de cette coutume ne peut que désavantager les femmes en les écartant des projets de développement et de l'octroi des crédits.

Pour sortir des débats inévitablement stériles sur les avantages ou l'efficacité respectifs de chacun des systèmes, on ne peut faire l'économie d'une mise à plat des réalités complexes et contradictoires souvent dans lesquelles sont prises les femmes, au-delà des différences et de la diversité des situations de leurs pays. Trop de clichés et de préjugés sur « la femme africaine » ou « la femme musulmane », parfois véhiculés par des chercheurs ou des femmes originaires de ces communautés, (entreprise dans lesquelles des romancières à succès sont particulièrement actives) ont contribué à entretenir ces faux débats.

Pour enclencher une dynamique différente, en mesure de créer les conditions de transformation des représentations qui inculquent d'une façon ou d'une autre les schèmes inégalitaires, il est nécessaire de procéder par une multiplicité d'approches à l'accumulation de connaissances suffisamment précises et rigoureuses pour créer une situation d'irréversibilité : il deviendrait difficile pour les médias (et les intellectuels médiatiques) de continuer à tenir des discours qui réduisent les réalités historiques et sociales complexes à des stéréotypes rassurants d'une pensée pas encore débarrassée de toute forme d'ethnocentrisme pour les uns, attachée à des lambeaux d'identité fantasmée pour les autres.

Ce socle de connaissances rigoureuses, produit de l'histoire, de l'anthropologie, du droit et de la sociologie essentiellement, peut être constitué à partir des nombreuses études spécialisées, dont les résultats sont dispersés et peu diffusés, pas seulement parce qu'ils sont d'accès difficile mais aussi parce qu'ils dérangent. Le

principal bénéficiaire de ce travail d'élucidation méthodique et persévérant est de mettre en évidence le caractère historique et donc soumis aux changements des coutumes et des représentations qui les fondent. L'analyse sociologique comme l'observation historique sur le long cours montrent, en effet, que les coutumes ne sont ni strictement impératives ni invariables. Elles sont sans cesse défiées, réexaminées et modifiées. À toutes les périodes historiques, la réalité les déborde de toutes parts et elles ont évolué au gré des besoins des groupes sociaux qui les élaboraient et en même temps les subissaient comme si elles s'imposaient de l'extérieur et étaient immuables. Ces analyses des anthropologues, des sociologues mais aussi des linguistes mettent au jour les voies de formation de l'aspiration à la liberté et à l'égalité dans chaque société. Beaucoup de recherches montrent qu'il n'y a pas de consentement à l'abaissement comme on le dit trop souvent. Les femmes contestent de différentes manières les conditions qui leur sont faites. Dans leurs poèmes, leurs chants et leurs danses, elles affirment leurs compétences et ne se privent pas de pratiquer la dérision vis-à-vis des hommes. Si ces attitudes ne préparent pas toujours à un mouvement revendicatif plus politique, elles favorisent l'émergence de nouvelles normes sociales et suscitent des innovations.

En deuxième lieu, se pose le problème redoutable du passage de l'accumulation de connaissances suffisamment rigoureuses pour favoriser de nouvelles recherches cumulatives, à la construction de guides d'action en mesure d'enclencher les transformations souhaitées et nécessaires. Ce passage suppose une entreprise de diffusion massive par les canaux appropriés (en premier lieu les institutions éducatives) des éléments fondamentaux de ce socle de connaissances, comme l'historicité des coutumes, la méfiance vis-à-vis des attachements identitaires illusoire, le caractère endogène de la revendication égalitaire, pour la mettre à l'abri de l'accusation d'être « importée ». Utopie ? Sans doute, mais les expériences et les déceptions des mouvements féministes (en particulier au Maghreb) témoignent que sans une appropriation large des « fondamentaux » de l'égalité, les conditions du changement ne peuvent pas être réunies.

Les stratégies de discours-actions et d'action sont donc à construire sur deux fondements : la reconnaissance de l'égalité hommes-femmes dans tous les domaines comme un universel, (l'universel n'étant pas assimilé à la civilisation occidentale) et l'ouverture la plus grande sur les formes des institutions, en acceptant les tâtonnements, l'éclectisme voire les contradictions dans le cheminement vers le changement. L'essentiel est de transformer l'implicitement souhaité en objectifs explicitement poursuivis. Il faut se résigner aussi au fait que les changements dans les relations entre les femmes et les hommes se font dans la douleur.

C'est dans un cadre ainsi clarifié que le problème des rapports avec les organismes internationaux pourrait être mieux pris en charge. L'expérience prouve que la ratification des textes n'est pas la panacée si les institutions et les groupes sociaux ne sont pas en mesure de pouvoir les faire appliquer. Il n'est pas difficile en effet, de les faire apparaître comme une nouvelle forme d'interventionnisme étranger en ces temps où « devoir d'ingérence » et « responsabilité de protéger » suscitent méfiance et crainte, parce qu'ils ne peuvent que rappeler dans de nombreuses régions du monde la « mission civilisatrice ». Pour être acceptés, les

textes juridiques et les projets d'action en faveur de femmes doivent trouver les conditions de leur intégration à une véritable dynamique sociale endogène.

Dans ce domaine complexe et en cette période périlleuse, le rôle de la recherche scientifique, si elle est diffusée et rendue accessible à celles et ceux qu'elles concernent, est primordial. L'évocation minutieuse des faits, l'analyse rigoureuse des situations et des institutions constituent la meilleure défense contre les visions simplistes et manichéennes qui à travers les représentations qu'elles engendrent sont lourdes de conséquences pour des populations entières qu'elles contribuent à enfermer dans des conflits sans fin, loin des solutions rationnelles. Quelle victoire pour les femmes si la visibilité pouvait être déplacée du discours convenu et stéréotypé à celui modeste et ouvert de la recherche scientifique !

Zoubida Haddab
Professeur à l'Université d'Alger